

TARIFICATION LOCATION SALLES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-PIERRE

PÉRIODE RÉGULIÈRE(en noir)

PÉRIODE DES FÊTES(en rouge)
DU 15 NOVEMBRE 2011 AU 15 JANVIER 2012

Capacité des salles : a) avec chaises et tables amovibles b) avec chaises amovibles

SALLES	8h30 à 12h	13h00 à 16h	9h30 à 16h	13h00 à 2h am.	17h à 2h am.	GRANDEUR
Salle 1 a) 110 personnes b) 140 personnes	90\$ 110\$	90\$ 110\$	120\$ 150\$	180\$ 215\$	155\$ 190\$	26 X 50 = 1300 pi2 (120.77 m2)
Salle Jutras a) 110 personnes b) 140 personnes	90\$ 110\$	90\$ 150\$	120\$ 150\$	180\$ 215\$	155\$ 190\$	26 X 50 = 1300 pi2 (120.77 m2)
Salle Breton a) 125 personnes b) 160 personnes	90\$ 110\$	90\$ 110\$	120\$ 150\$	180\$ 215\$	155\$ 190\$	29 X 50 = 1450 pi2 (134.71 m2)
Salles Jutras /Breton a) 235 personnes b) 320 personnes	110\$ 150\$	110\$ 150\$	190\$ 220\$	230\$ 315\$	205\$ 290\$	50 X 55 = 2750 pi2 (255.48 m2)
Salle 3 a) 40 personnes b) 60 personnes	70\$ 90\$	70\$ 90\$	90\$ 120\$	155\$ 165\$	110\$ 140\$	26 X 24 = 624 pi2 (57.97 m2)
Salle LDO a) 80 personnes b) 100 personnes	90\$ 110\$	90\$ 150\$	120\$ 150\$	180\$ 215\$	155\$ 190\$	32 X 32 = 1024 pi2 (95.13 m2)

Prix de location spécial pour :

FUNÉRAILLES ou BAPTÊME : Salle 1 – Salle Jutras –Salle Breton : 80\$ AUCUN DÉPÔT

: Salles Jutras/Breton : 120\$

Maximum de 3hrs

Pour la cuisine des salles Jutra/Breton

1^{er} arrivé : choix de la cuisine

Si dépasse l'heure de location : 30\$/heure

TARIF À L'HEURE : 30\$ FERMETURE DES LOCAUX : 2H00 A.M.

Clauses particulières à la signature du contrat :

- 1. Le locataire est responsable de tous bris causés par lui ou ses invités à l'intérieur d son local ou des locaux adjacents ainsi qu'à son propre Matériel et celui du Centre communautaire. Il s,engage à défrayer les coûts de réparation s'il y a lieu.**
- 2. Le locataire s'engage également à laisser les lieux dans le même état qu'ils étaient lors de son arrivée. Des sacs de poubelles sont mis à sa disposition.**
- 3. Un dépôt de(chèque) de 50 \$ ou 200 \$ est exigé, du locataire, à la signature du contrat pour couvrir les bris, le nettoyage ainsi que le non respect des heures De location.**
- 4. Un acompte de 40% du prix de location est exigé lors de la réservation, non remboursable s'il y a annulation de contrat.**
- 5. Il est strictement défendu au locataire de sous-louer le local en question.**
- 6. Le Centre communautaire n,est pas responsable des objets volés, perdus et de tout incident pouvant survenir durant l'installation et la la location.**
- 7. Toute demande de location de salle par une personne de moins de 18 ans est refusée.**
- 8. Un permis pour vendre iu servir gratuitement de la boisson alcoolisée est exigé par la Régie des alcools, des courses et des jeux(RACJ). La direction du Centre Se dégage de cette responsabilité.(Pour information : RAJC : 1-800-363-0320)**
- 9. Le Centre communautaire se verra dans l'obligation de refuser une prochaine location aux personnes ne respectant pas les conditions.**
- 10. La direction du centre communautaire se réserve le droit de modifier les présentes conditions en tout temps. Le locataire reconnaît avoir lu et compris toutes les clauses du présent contrat et consent à s'y confirmer en foi de quoi nous avons signé.**